

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-0967 rév. 5**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

**Trames Urbaines
9 rue du Père BROTTIER
41000 BLOIS**

SIREN : 481344950

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/CEI 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

TRANSPORTS / TRANSPORTS

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-0967 rév. 5

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **19/07/2018**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **30/04/2021**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Bâtiment / Industries / Services,
Pole manager - Building / Industries / Services,

Diane JARRY

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-0967 Rév. 4.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-0967 Rév. 4.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS
Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-0967 rév. 5

Organisme d'inspection accrédité :

Trames Urbaines
9 rue du Père BROTTIER
41000 BLOIS

Accréditation Non Valide

PORTEE D'ACCREDITATION

N° 10 - TRANSPORTS

Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspection (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
10.1 - Transports Guidés	
<p>10.1.5 - Prestations d'organisme qualifié pour procéder à l'évaluation de la sécurité de la conception et de la réalisation de systèmes ou sous-systèmes ferroviaires ou de transports publics guidés</p> <p>➤ - Missions d'évaluation de la sécurité de la conception et de la réalisation des systèmes de transports publics guidés relatifs au domaine de nature structurelle "Insertion urbaine des tramways"</p> <ul style="list-style-type: none"> * Sécurité des usagers vis-à-vis des aménagements urbains liés aux transports * Sécurité des personnes à mobilité réduite vis-à-vis des aménagements urbains liés aux transports * Sécurité du fonctionnement dynamique de la Signalisation Lumineuse de Trafic (SLT) 	<p>Code des transports (1ère partie, livre VI "sûreté et sécurité des transports"; IIIème partie, livre 1er "système de transport ferroviaire ou guidé" et livre II "interopérabilité, sécurité, sûreté des systèmes de transport ferroviaire ou guidé")</p> <p>Code de la route (notamment, partie réglementaire livre IV: l'usage des voies)</p> <p>Décret n°2017-440 du 30 mars 2017 relatif à la sécurité des transports publics guidés (Titre VII)</p> <p>Arrêté du 30 mars 2017 modifiant l'arrêté du 23 mai 2003 relatif aux dossiers de sécurité des systèmes de transport public guidés urbains</p> <p>Arrêté du 30 mars 2017 relatif aux dossiers de sécurité des systèmes mixtes en application de l'article 58 du décret n° 2017-440 du 30 mars 2017 relatif à la sécurité des transports publics guidés</p> <p>Guide d'application du STRMTG</p> <p>Guides techniques du STRMTG</p> <p>Textes réglementaires et normes rendus applicables par le Dossier Préliminaire de Sécurité</p>

Section Inspection

Liste des Implantations concernées par l'accréditation octroyée

IMPLANTATIONS	ADRESSE	TELEPHONE
BLOIS	9 rue du Père BROTTIER 41000 BLOIS	02 54 70 29 89

Date de prise d'effet : **19/07/2018**Le Responsable d'Accréditation Pilote
*The Pilot Accreditation Manager***Damien PORTIER**

Accréditation Non Valide

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-0967 Rév. 4.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS

Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr